

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1631 - 31 octobre 1991 - 6 F

- D 1631 MEXIQUE: NOUVELLES MENACES SUR LE DIOCÈSE - DE SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS

Une nouvelle fois, les propriétaires terriens et les éleveurs de l'Etat du Chiapas se déchaînent contre le travail pastoral mené en faveur des Indiens et des paysans par le diocèse de Mgr Samuel Ruiz García (cf. DIAL D 1513 et 1523). L'arrestation - sous forme initiale d'enlèvement - du Père Joel Padrón González le 18 septembre 1991 par la police de l'Etat du Chiapas, déclenchait cette nouvelle affaire. La détention du curé de Simojovel est liée à une sombre histoire de lotissement faisant apparaître des malversations entre paysans, compliquées de querelles catholico-évangéliques et de "magouilles" politiques... comme le lecteur le constatera ci-dessous. Ce qui est clair, c'est qu'à travers la personne du curé de Simojovel c'est, en réalité, l'orientation pastorale du diocèse de San Cristóbal de las Casas qui est prise à partie par les milieux politiques de l'Etat du Chiapas. Les marchandages en sous-main pour une libération éventuelle du P. Joel Padrón et les pressions publiques des associations d'éleveurs et d'exploitants agricoles à Tuxtla Gutiérrez, capitale du Chiapas, se résument en un point fondamental: la démission de Mgr Samuel Ruiz.

- Note DIAL -

1. Rapport du diocèse de San Cristóbal de las Casas sur l'arrestation et la détention du P. Joel Padrón (26 septembre 1991)

Le Père Joel Padrón González, curé de Simojovel dans le diocèse de San Cristóbal de las Casas, est actuellement détenu à la prison n° 2 de Cerro Hueco, à Tuxtla Gutiérrez (Chiapas), depuis le 18 septembre dernier. Voici la chronologie des faits.

Les faits

Le 18 septembre, à Simojovel (Chiapas), des témoins oculaires ont fait savoir par téléphone au Centre des droits de l'homme "Fray Bartolomé de las Casas" que, à 14 heures, quatre personnes armées, qui n'ont présenté ni identité ni mandat d'arrêt, se sont saisi du P. Joel Padrón González à son domicile privé et l'ont obligé à monter dans une camionnette qui est aussitôt partie vers une destination inconnue.

Immédiatement réuni, le conseil diocésain de pastorale a essayé de joindre les autorités de l'Etat du Chiapas sans obtenir aucune information. Il en a conclu que la disparition du P. Joel était un enlèvement. A 17 H 45, le P. Joel a pu donner de ses nouvelles et a fait savoir qu'il se trouvait détenu à la prison n° 2 de Cerro Hueco à Tuxtla Gutiérrez, sous l'accusation de spoliation, vol, provocation au délit et son apologie, dommages, menaces, conspiration, association de malfaiteurs, banditisme, et détention d'armes. Tous ces délits étaient en rapport avec l'invasion de deux lots de 15 m sur 75 du quartier San José dans la ville de Simojovel. Ces accusations, totalement fausses, sont en contradiction

avec le travail pastoral réalisé par le P. Joel pendant vingt-six ans, et que confirme le témoignage de très nombreuses personnes qui ont bénéficié de ses services.

Cet événement s'est produit quatre jours après que l'évêque de San Cristóbal de las Casas, Mgr Samuel Ruiz García, ait dénoncé dans une conférence de presse la situation de plus en plus grave de violation des droits de l'homme dans l'Etat du Chiapas (cf. La Jornada du 15 septembre).

Ce n'est que le 19 septembre que le P. Joel a été présenté au juge de la 3e chambre du palais de justice de Tuxtla Gutiérrez (Chiapas), Edgardo Robles Sasso, après une nuit passée en prison. Ce même jour il a subi son premier interrogatoire et écouté la lecture des délits dont il est accusé; il a nié toutes ces charges en expliquant qu'il se trouvait alors en un autre endroit, et qu'il pouvait le prouver.

Il faut signaler que, ce même jour, tout contact avec le détenu a été refusé à la commission du diocèse et à celle des droits de l'homme "Fray Bartolomé de las Casas". Seul l'avocat de la défense a pu entrer en contact avec lui.

Le 20 septembre, l'avocat de la défense a présenté les témoins à décharge. Le paysan Marcelino Gómez Hernández a précisé devant le juge, avec un luxe de détails, l'heure et le lieu où se trouvait le P. Joel le 12 septembre, fort loin des faits qui lui sont reprochés. Cette déclaration a été confirmée par Luz del Carmen Rodas, secrétaire paroissiale, et par le jeune Matilde José López Gómez. Trois autres témoins à décharge étaient prévus pour le lendemain.

Le 21 septembre, le juge Edgardo Robles Sasso a refusé de recevoir les dépositions de ces trois témoins. Il a par contre ordonné la mise en détention provisoire - avant même l'expiration du délai légal de 72 heures - du P. Joel Padrón González, pour les infractions déjà mentionnées sauf la détention d'armes, la conspiration et l'association de malfaiteurs.

Selon la défense, le juge a ordonné la mise en détention provisoire sans tenir compte de la situation juridique ni du cadre légal de l'accusation, mais en fonction de la situation politique et de répression qui prévaut dans l'Etat du Chiapas.

Au niveau de la procédure on relève de graves irrégularités. Par exemple, ce n'est que le cinquième jour que la défense a eu accès au dossier. Cela a été refusé aux avocats de la Commission nationale des droits de l'homme, Maria del Carmen Rodríguez Moroleón et Efrén González Pola, venus expressément pour ce cas.

Dès la nouvelle de la détention provisoire, plusieurs communautés du diocèse se sont mises en prière; elles ont fait des processions, célébré des messes, organisé des heures saintes, des chemins de croix et autres gestes en signe de mécontentement devant cet emprisonnement arbitraire. Un grand nombre de doubles de lettres de groupes nationaux et internationaux sont également arrivés pour protester contre ce fait et se déclarer solidaires du P. Joel.

Par ailleurs, nous sommes très préoccupés devant les provocations signalées en divers endroits, en provenance de groupes locaux de pouvoir, en particulier à Simojovel, Ocosingo et Las Margaritas.

Mgr Samuel Ruiz García, évêque du diocèse avec qui la communication a été permanente, reconnaît, dans une lettre au P. Joel écrite de France, son travail pastoral en faveur des appauvris, et le nomme à la charge diocésaine de la pastorale des prisons.

Antécédents de l'affaire

- 1. En septembre 1989, des paysans de la Centrale indépendante d'ouvriers agricoles et paysans (CIOAC) ont adressé au gouvernement de l'Etat une demande d'attribution de terrains pour le quartier San José. Les terrains demandés étaient au nombre de deux: le premier de 2 hectares, propriété de Esteban Acosta Heredia, terrain acheté par la Commission fédérale de l'électricité pour un ensemble locatif des travailleurs de l'entreprise; l'autre, de 5 hectares, propriété de Arturo Bonifaz Rodas.
- 2. Le 21 octobre 1989, vingt et une familles de la CIOAC prenaient pacifiquement possession des terrains urbains demandés. A la tête de cette action il y avait la présidente et la secrétaire du Comité particulier exécutif agraire: Maura Urbina Urbina et Estrella Velasco Salazar.
- 3. Les occupants avaient alors convenu que les terrains seraient destinés à des logements pour les veuves et orphelins de Simojovel. Il avait également été convenu que seraient construits un local pour la CIOAC, un autre pour le PRD (1), d'un entrepôt pour le stockage du café et un foyer d'étudiants.
- 4. Au moment de l'occupation du premier terrain, Mme Maura Urbina Urbina et Mr Antonio Valdez Enriquez, animateurs du groupe, ont réparti les lots de la manière suivante:
 - Maura Urbina Urbina: une parcelle de 15 m de largeur sur 75 m de profondeur;
- Antonio Valdez Enríquez: une parcelle de 15 m de largeur sur 75 m de profondeur;
- le lotissement du reste étant fait de 18 parcelles de 10 m de largeur sur 75 m de profondeur, plus un excédent non occupé.
- 5. Après occupation des parcelles respectives, Mme Maura Urbina et Mr Antonio Valdez ont demandé aux occupants une participation financière n'ayant jamais fait l'objet d'une comptabilité claire.
- 6. En juillet 1990, le second terrain a également été occupé, sur proposition de Mme Maura Urbina à diverses personnes de Simojovel ou d'ailleurs. Ce terrain avait également été loti en parcelles de 10 m sur 20.
- 7. En mai 1991, Mme Maura Urbina, jusqu'alors membre de la CIOAC, décide de s'affilier au Parti révolutionnaire institutionnel.
- 8. Se rendant compte d'irrégularités dans la gestion des fonds, les gens ont exigé des comptes. Mme Maura Urbina se mit alors à déformer les comptes rendus d'assemblée, dans le but de retirer leurs parcelles à ceux qui mettaient en doute sa gestion économique.
- 9. Le 8 septembre 1991, la CIOAC décidait de récupérer les parcelles occupées par Maura Urbina et Antonio Valdez et de réaliser le projet initial de construction de locaux. L'accord prévoyait de ne pas faire partir les personnes qui étaient déjà installées et continuent à ce jour d'occuper leurs parcelles respectives.
- 10. Le 12 septembre dernier, 113 paysans de 28 communautés villageoises, membres de la CIOAC, mettaient à exécution l'accord du 8 septembre: elles occupaient les parcelles libérées et commençaient aussitôt la construction d'un hangar avec les matériaux apportés par les paysans.
- 11. L'occupation des parcelles, selon des témoins oculaires, a été réalisée de façon pacifique, les paysans n'ayant avec eux que les outils nécessaires au

⁽¹⁾ Parti de la révolution démocratique, créé en 1989 pour s'opposer au monopole du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel). La CIOAC est d'obédience PRD (NdT).

lancement des travaux prévus. Ils avaient pelles, pioches, barres à mines, poutres, tôles galvanisées et un camion de trois tonnes chargé de sable.

- 12. En arrivant sur les lieux, les paysans ont trouvé un poulailler, l'équivalent d'un camion de sable, le tringlage d'un hangar sans couverture (4 m sur 6) et une maison vide aux murs de pisé et au toit de tuiles.
- 13. Le 13 septembre, environ cinquante personnes chapeautées par Maura Urbina organisaient une manifestation en direction de l'église paroissiale et du presbytère de Simojovel; dans leurs slogans, les manifestants demandaient le départ du père Joel Padrón González sur le mode agressif et injurieux. Le groupe est entré dans le presbytère et s'est mis à peindre des inscriptions sur les murs de l'église. On notait, parmi les manifestants, la présence de Gildardo et Maria López Urbina de l'Eglise du septième jour.

Le groupe s'est ensuite dirigé vers les locaux de la justice pour déposer plainte contre le P. Joel Padrón González. L'agent du ministère public a déclaré qu'il ne pouvait rien faire sans instructions du procureur de l'Etat Antonio Tiro Sánchez.

- 14. Le 16 septembre, l'agent du ministère public se rendait sur les lieux des faits.
- 15. Le 17 septembre, les membres de la Junte majeure chargée de l'église, du Cercle biblique, les catéchistes des communautés indiennes de la paroisse et le P. Joel Padrón déposaient plainte auprès du ministère du développement urbain et de l'écologie pour les dégâts causés à l'église.

La description des faits, l'information donnée par les personnes qui étaient sur les lieux, et celle obtenue au cours du procès, montrent de façon flagrante la fausseté de la plainte déposée contre le Père Joel, raison pour laquelle nous continuons de demander sa libération immédiate.

Frère Gonzalo Ituarto Verduzco, o.p. Chancelier de l'évêché

2. Déclaration du diocèse de San Cristóbal de las Casas suite au durcissement de l'affaire (18 octobre 1991)

L'ENGAGEMENT DU DIOCÈSE DANS LA CONJONCTURE ACTUELLE UN MOIS APRÈS LA DÉTENTION DU P. JOEL PADRON GONZÁLEZ

Réunis en assemblée diocésaine extraordinaire, nous faisons savoir au peuple de Dieu ainsi qu'aux hommes et femmes de bonne volonté notre position devant les événements connus de tous.

1. La grande majorité de la population de l'Etat du Chiapas vit dans une situation de pauvreté, dont une proportion importante en état d'extrême pauvreté. Une situation historique qui se traîne depuis longtemps et qui s'est accentuée dans les dernières décennies. Le pape Jean-Paul II a tout à fait raison d'affirmer que "le fosse entre riches et pauvres s'élargit de jour en jour". Au Chiapas cette réalité atteint des proportions inimaginables. Les paysans, indiens dans leur majorité, supportent le lourd poids du progrès pour d'autres secteurs sociaux qui s'enrichissent sans se préoccuper des droits inaliénables du reste du peuple. A cela s'ajoutent des vestiges de racisme, qu'on rencontre encore au Chiapas, se traduisant en rejet de la population indienne et en négation de la dignité de fils de Dieu.

Des centaines de paysans sans terres productives partent tous les jours en direction des villes pour y chercher du travail et des possibilités de développement; ils n'y trouvent souvent que frustration et dépit en se retrouvant marginalisés et rejetés.

Le peuple chrétien, majoritairement pauvre, porte ainsi sur lui un douloureux fardeau de retards historiques qui l'étouffe, bloque son développement, l'empêche de mettre en oeuvre ses capacités et de combler ses attentes.

2. En communion avec l'Eglise universelle et en accord avec le magistère de l'épiscopat latino-américain, nous tous, agents de pastorale sous la conduite de notre pasteur Mgr Samuel Ruiz qui s'inscrit en héritier fidèle dans le sillage de Bartolomé de Las Casas, réaffirmons notre choix prioritaire des pauvres. En nous efforçant à notre tour d'être fidèles à l'incarnation de notre Sauveur Jésus-Christ, nous travaillons à l'annonce de la Bonne Nouvelle comme réponse active de Dieu à la réalité inhumaine qui est le lot de la majorité du peuple du Chiapas et qui constitue l'héritage d'une longue histoire d'injustice et d'oppression.

Fidèles à l'appel lancé par le pape Jean-Paul II pour une "nouvelle évangélisation", nous considérons que notre choix prioritaire des pauvres est une réponse exacte à la situation que connaissent les destinataires de l'Evangile; et c'est pourquoi nous nous appliquons à accompagner le peuple dans sa recherche d'une vie plus juste et plus humaine. Nous servons la communauté quand nous oeuvrons à la connaissance et à la compréhension de la parole de Dieu, et quand nous facilitons la pratique communautaire de la foi en lien avec la vie. Nous nous efforçons de découvrir Jésus présent, cheminant avec nous et nous aidant à nous reconnaître comme frères.

Nous faisons partie de la marche du peuple chrétien vers une société qui se réalise à travers la reconnaissance et l'exercice des droits de chaque personne humaine. C'est pourquoi la participation à toute action en faveur de la dignité et de la vie humaine n'est pas étrangère à notre mission. Ainsi en est-il de notre travail dans les domaines de la santé, de la promotion de la femme, du développement communautaire intégral, de la formation professionnelle, de la promotion et de la défense des droits de l'homme, de l'éducation et de l'aide aux enfants, de la protection de l'environnement, de la communication, de la gestion des loisirs, de la culture, du soin des personnes âgées, etc.

Le choix fait par l'Eglise diocésaine n'a pas toujours été compris et a souvent été cause de persécution. Il a suscité difficultés et conflits. Il a fait l'objet de suspicions et d'antipathies chez ceux qui refusent d'écouter la parole de Dieu et de se convertir au Seigneur de la vie. Il n'a finalement fait que partager quelque peu la souffrance profonde du peuple du Chiapas. Tous ces obstacles nous confirment dans la marche à la suite de Jésus et renforcent notre foi, d'autant plus que nous ne les souhaitons ni recherchons.

3. Nous rejetons la calomnie et le mensonge comme moyen de pression utilisé contre notre travail. Voici des années que nous recevons menaces et calomnies visant principalement ceux qui exercent leur tâche pastorale dans des régions aux contrastes sociaux les plus extrêmes. Cela est allé jusqu'à l'expulsion d'un prêtre, Marcelo Rotsaert (2). Nous savons que c'est souvent ce prix qu'il faut payer quand on prêche intégralement l'Evangile de Jésus-Christ. Cela ne nous arrêtera pas dans notre tâche.

Cependant au cours des dernières semaines, comme tout le monde le sait, la persécution a pris des proportions alarmantes: la détention injuste du Père Joel Padron González manifeste ouvertement la complicité des autorités de l'Etat dans ce genre d'actions. Dans les derniers jours, trois religieuses, un laîc et un prêtre qui travaillent dans le diocèse ont été accusés dans la presse locale

⁽²⁾ Cf. DIAL D 1523 (NdT).

(La Voz del Sureste du 13 octobre), par un groupe d'éleveurs et de propriétaires terriens de la région d'Altamirano et d'Ocosingo, d'être les investigateurs d'occupations de terres et les responsables de la déstabilisation sociale de la région.

Nous ne pouvons pas rester silencieux face à cette escalade dans l'agression. Nous élevons la voix pour qu'elle résonne dans les coeurs des hommes et des femmes sensibles au cri pour la justice.

Nous exigeons la libération immédiate et sans condition de notre frère Joel Padrón, la fin du harcèlement des Indiens et paysans de Simojovel, ainsi que le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de l'Etat.

Nous rendons les autorités de l'Etat responsables de la sécurité des serviteurs de la Parole de Dieu et des ministres du culte.

Nous continuerons d'accompagner le peuple, de l'orienter dans la perspective de la foi, d'oeuvrer à l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, de dénoncer tout obstacle mis à la venue du Royaume parmi nous, de célébrer la vie jusqu'à sa réalisation plénière dans la gloire éternelle.

Les agents de pastorale du diocèse de San Cristóbal de las Casas Mgr Samuel Ruiz García, évêque du diocèse et 120 autres signatures

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

traffición sergio com altre e estre escala de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del la companya de la compa

Abonnement annuel: France 365 F - Etranger 410 F - Avion Am.latine 480 F - USA-Canada-Afrique 450 F Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441